



ARRETÉ 188 / 2025
Portant réglementation temporaire
de la circulation
RUE SAINT JEAN

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par l'entreprise SOBECA, pour effectuer des travaux de changement de câble souterrain, rue Saint Jean, à Meung-sur-Loire, pour le compte d'ENEDIS.

Considérant que les travaux se déroulent du lundi 30 juin au mercredi 02 juillet 2025,

Considérant que pour le bon déroulement du chantier, il est nécessaire de barrer la rue Saint Jean, à Meung-sur-Loire,

ARRÊTE :

Article 1 : L'entreprise SOBECA, est autorisée à effectuer des travaux de changement de câble souterrain, rue Saint Jean, à Meung-sur-Loire, pour le compte d'ENEDIS, du lundi 30 juin au mercredi 02 juillet 2025.

Article 2 : Pour le bon déroulement des travaux, la rue Saint Jean est barrée.

Article 3 : L'entreprise SOBECA devra veiller à installer la signalisation réglementaire de chantier.

Article 4 : Il est demandé à l'entreprise SOBECA de procéder au nettoyage et à la remise en état de la chaussée et des trottoirs, dès la fin des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cédex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meung-sur-Loire/Cléry-Saint-André, au Chef du Centre de Secours de Meung-sur-Loire, au Chef de service de la Police Municipale, au Responsable des Services Techniques Municipaux, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer son exécution.

Le Premier Adjoint,

Matthieu MIGEON

